

28.10.2009 - 15:31 Uhr

Ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif: Le Conseil fédéral courbe l'échine devant le lobby du tabac

Berne (ots) -

Les employés de la restauration vont devoir continuer à travailler dans des salles enfumées. Sous la pression du lobby du tabac, le Conseil fédéral a atténué son projet d'ordonnance de protection contre le tabagisme passif. Très lacunaire, cette ordonnance montre toute la nécessité de l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif». Seule cette dernière prévoit une protection efficace et uniforme, dans toute la Suisse, pour la population et pour toute personne au travail.

En adoptant son ordonnance d'application de la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, le Conseil fédéral courbe l'échine devant le lobby du tabac. Cornelis Kooijman, de l'Alliance «Protection contre le tabagisme passif», objecte: «Avec cette ordonnance, la loi fédérale, déjà lacunaire en elle-même, se trouve encore plus diluée à presque tous les égards, et sa mise en application sera encore différée». Lors de la consultation, les préoccupations des tenants d'une protection efficace contre le tabagisme passif n'ont pas été entendues. Et l'on renonce entièrement à protéger les travailleuses et les travailleurs contre le tabagisme passif - ce qui était pourtant, à l'origine, l'élément primordial du projet. Des installations de débit permanentes seront désormais autorisées dans des locaux fumeurs de la restauration, alors que selon la loi, ce n'est qu'exceptionnellement que des employés devraient avoir à travailler dans des locaux fumeurs. Dans la branche où les travailleurs sont le plus fortement exposés à la fumée du tabac, leur protection n'est absolument pas mise en oeuvre. La Confédération fait fi de la volonté manifeste de la population et de la majorité des cantons.

L'ordonnance adoptée montre une fois de plus que la loi fédérale ne répond pas aux attentes en vue d'une protection efficace et uniforme dans toute la Suisse contre le tabagisme passif sur le lieu de travail. Pour cette raison, l'Alliance «Protection contre le tabagisme passif», qui regroupe plus de 45 organisations de différents horizons - santé, prévention, protection des consommateurs et des travailleurs, jeunesse et parents -, a lancé le 25 mai 2009 l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif». Celle-ci crée une réglementation efficace de la fumée pour la Suisse entière. L'Alliance appelle donc tous les citoyens et citoyennes à signer l'initiative et à réclamer ainsi une protection digne de ce nom contre le tabagisme passif. Ayant réuni, en à peine cinq mois, deux tiers des signatures nécessaires, l'initiative a très bien démarré, mais elle a cependant encore besoin du soutien de toutes et de tous pour pouvoir être déposée le plus vite possible.

Contact:

Secrétariat général de l'Alliance
«Protection contre le tabagisme passif»
c/o Ligue pulmonaire suisse
Cornelis Kooijman

Tél.: +41/31/378'20'38
Internet: www.sansfumees-oui.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100592427> abgerufen werden.